

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE T1

- ↳ *Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer.*
- ↳ *Code Minier articles L.322-3 et L.322-4.*
- ↳ *Loi du 29 décembre 1892 (occupation temporaire).*
- ↳ *Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau.*
- ↳ *Décret du 22 mars 1942 modifié par le décret n° 90-661 du 26 juillet 1990 (article 73.7) sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.*
- ↳ *Décret n° 80.331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives, et circulaire d'application du 7 mai 1980 et documents annexés à la circulaire.*
- ↳ *Décret n° 94-561 du 30 juin 1994 modifiant le décret du 22 mars 1942 modifié.*
- ↳ *Fiche note 11.18 BIG n° 78.04 du 30 mars 1978.*



A Lyon le 20/06/2002

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : **TREVES**

Saisie le : 27/11/1997

Servitude : **T1** Servitudes relatives aux chemins de fer.

Référence (s) : Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer et l'art. 6 du décret du 30/10/1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.

Service(s) responsable(s) :
S.N.C.F. - DIRECTION DE LYON
Agence Régionale Immobilière
10 cours de Verdun
69286 LYON CEDEX 02
Tél : 04.72.40.31.00

Acte(s) institutif(s) : Lois et décrets des 7 avril et 2 mai 1855, 18 juin 1857, 11 juin 1859, 11 juin 1862 et 11 juin 1863 ; Loi du 18 juillet 1868 ; Décret du 28 avril 1869 ; Lois des 3 juillet 1875 et 20 novembre 1883.

Caractéristique(s) : Ligne SNCF (750 000) de MORET à LYON.